les criminels comme des malades, qu'il fallait soigner et non guillotiner — cette dernière médication étant évidemment trop radicale.

Il suffira de prendre pour base les conclusions des médecins légistes appelés à examiner les accusés, et qui, dans certains cas, concluent à la responsabilité atténuée ou à l'irresponsabilité complète de ceux qu'ils sont chargés d'observer. Du moment qu'ils considèrent tel criminel comme non responsable, et tel autre comme soumis seulement à une responsabilité partielle, il devient permis de faire remarquer que la limite qui sépare les deux cas peut être singulièrement ténue.

On ne lit pas dans les replis de l'encéphale comme dans les pages d'un elzévir, et il faut bien admettre que l'homme étant sujet à erreur, un médecin-expert a pu se tromper. L'incertitude à laquelle on est exposé à être en prise en pareille occurrence, ou, pour être plus affirmatif, l'ignorance dont la justice peut faire preuve, ne sont plus des hypothèses, mais des vérités démontrées, puisque l'autopsie de certains criminels a révélé des lésions pathologiques qui les avaient frappés de déchéance.

Pour n'en citer qu'un, l'examen de cerveau de Menesclou montre une adhérence des méninges qui aurait le défaut d'apparaître peut-être un peu hardiment. Mais des constatations analogues ont été faites chez des criminels de moindre marque. La plupart, d'ailleurs, n'avaient pas été soumis à une observation médicale, parce qu'ils ne présentaient pas les signes caractéristiques de la démence ou de troubles cérébraux que comporte l'aliénation, en révélant les lésions qui affectaient leur moralité, n'a fait que confirmer la nécessité de ne point juger sur les apparences.

Je ne saurais dire si les Américains pratiquent habituellement l'autopsie des condamnés à mort, et si cet examen est possible de préjuger, dans le cas où elle aurait lieu, les résultats auxquels elle aboutirait. Mais il est difficile, au premier et en présence de la multiplicité des crimes commis par le docteur Holmes, de ne pas se demander si cet homme d'avait pas la bosse de l'assassinat, comme d'autres ont celle du dévouement ou de la charité.

Il n'est pas besoin d'ailleurs d'avoir recours aux doctrines de Gall ou de Lombroso pour admettre que le médecin américain était dépourvu de toute espèce de sens moral. Qu'importe qu'il ait possédé ce que Bossuet appelait son libre arbitre s'il n'aperçevait pas de différence entre le bien et le mal et s'il considérait comme légitime d'agir pour son intérêt !

Ce sont là des problèmes obscurs pour la solution desquels nous manquons encore d'autres éléments d'appréciation, et il n'est pas dit que les rayons Rontgen eux-mêmes nous permettront de voir à travers l'épaisse boîte crânienne les lésions cervicales ou la substance grise en déliquescence. Mais c'est précisément parce que nous nous débattons en pleine obscurité que nous ne devrions point hésiter à supprimer la peine irréparable. Quand on est mort, c'est pour longtemps, dit le proverbe.

Quand on exécute un innocent, ou — ce qui est la même chose — un irresponsable, la justice, que symbolise, hélas ! trop véridiquement le bandeau de l'antique Thémis, commet à son tour un crime pour lequel elle n'a pas d'excuse, puisqu'elle a rempli tout son devoir quand elle empêche un criminel de nuire et qu'elle outrepasse son droit quand elle ôte la vie à une créature humaine.

Il est un peu tard, quand on a séparé le corps d'un de ses semblables en deux parties d'inégale grandeur, pour s'apercevoir que son cerveau avait une tare qui lui était la li[illegible] responsabilité de ses actes. Certains [illegible] : « N'arrachez pas, guérissez ! » Si elle est recommandable quand il est question d'une incisive ou d'une molaire, il semble qu'elle le soit bien davantage encore quand il s'agit de cette partie du corps que nous portons sur les épaules.

LEON MILLOT.

ERREURS ET CONTRADICTIONS

(De notre correspondant)

Paris, 14 mai.

De toutes les administrations, celle de la guerre a certainement le plus d'erreurs à son compte. Elle vient encore de se signaler à l'attention.

Des réservistes de l'artillerie, appartenant aux classes 1885 et 1889 viennent d'être convoqués, par ordre individuel, à accomplir une période de 28 jours à partir du 27 juillet.

Le mouvement ne pouvait être plus mal choisi : *à cette date*, la moisson bat son plein ; les travaux des champs demandent tous les bras disponibles et l'administration de la guerre le sait si bien que des congés sont donnés aux soldats de l'armée active qui en font la demande.

Pourquoi donc appeler juste à ce moment des hommes de la réserve ?

Il nous suffira de signaler cette contradiction au ministre de l'agriculture pour qu'il demande à son collègue de la guerre de rapporter l'ordre qui a ému les populations agricoles.

INCIDENT RUSSO-ANGLAIS

(D'un correspondant)

Londres, 14 mai.

La concession que les Russes ont, paraît-il, obtenu du gouvernement chinois pour construire une jetée à Tché-Fou, provoque en Angleterre des représentations d'une rare violence.

Le Times veut bien reconnaître que la Chine a le droit de disposer comme elle l'entend de ses territoires, si ceux-ci ne sont pas affectés par un traité en bonne et due forme et même s'ils renferment des domaines dans lesquels des sujets britanniques auraient des intérêts matériels. Mais le grand journal anglais ne perd pas cette occasion de gémir sur l'ingratitude des Chinois, auxquels l'Angleterre a donné tant de bons conseils.

Quant au *Morning Post*, il prévoit déjà l'établissement de la Russie dans le Liao-Toung et dans les provinces nord de la Corée et il escompte les revenus du trafic que fera cette puissance entre Port-Arthur Tché-Fou et Tchémoulpo.

Toutefois, une note communiquée aux journaux déclare que l'incident n'est probablement qu'une transaction commerciale ordinaire.

Il est bon de remarquer, du reste, que les terrains que la compagnie russe a achetés avaient été mis en vente, il y a quelque temps, par un Anglais, M. Ferguson.

Si la compagnie est subventionnée par le gouvernement russe, les Anglais n'en seraient donc pas moins mal venus à se plaindre.

Rappelons que Tché-Fou, port ouvert au commerce européen en conséquence du traité de Tientsin (1860), est situé sur la côte nord de la presqu'île de Chan-Toung, dans la province de ce nom. Il compte environ 120,000 habitants ; il est pendant l'été la Trouville des colonies étrangères de l'empire chinois.

Les Elections municipales DE LILLE

Le *Progrès* continue ses variations fantaisistes sur les élections municipales de Lille.

Il pourrait être intéressant d'entamer une conversation sur ce sujet, si on avait devant soi des interlocuteurs appuyant leurs arguments sur des faits authentiques, et indiscutables. Mais toute discussion sera superflu avec des gens qui travestissent l'histoire et fardent la vérité suivant les besoins de leur cause.

On se rendra compte des procédés de discussion du *Progrès* d'après le simple extrait suivant de son numéro d'hier :

Est-ce qu'à Lille les socialistes n'ont pas montré, à la vie des républicains leur intransigeance habituelle. Est-ce que pendant qu'aucun siège de conseiller municipal ne nous était offert à gauche, des ouvertures ne nous sont pas venues de droite ?

Il faut un assez joli toupet pour affirmer qu'aucun siège de conseiller municipal n'avait été offert à gauche, alors qu'on se souvient de la démarche — que nous n'apprécions pas — que nous avons faite par les cercles auprès du comité de la municipalité sortante pour négocier les conditions du ralliement à la liste du parti ouvrier et [illegible]

Nous ne demanderons donc pas au journal des blackboulés si, en 1888 et en 1892, des sièges ont été offerts par ses inspirateurs au Parti ouvrier arrivé second au premier tour ; car nous ne pouvons espérer une polémique de bonne foi du parti qui a tripatouillé les listes au second tour, et qui a abrité, sous le masque d'une neutralité de contrebande, ses tentatives de falsification des volontés du suffrage universel.

Pour parler franc, les battus du 3 mai nous rasent avec leurs récriminations. Nous avons vraiment autre chose à faire que de consoler des gens qui n'ont même pas le bon goût de verser leurs pleurs en famille.

***

Les opportuno-cléricaux battus ne se consolent pas de leur défaite. A entendre leurs journaux, tous nos élus seraient invalidables et seront invalidés.

Celui-ci n'aurait pas eu les suffrages qui lui ont été comptés ; celui-là aurait, avant l'élection, commis le crime d'avoir été aidé par le bureau de bienfaisance ; un autre aurait eu des difficultés commerciales ; tel autre enfin ne serait pas Français depuis aussi longtemps, que le général Ovigneur, Français déjà en 1792. Il y aurait, en un mot, des cas d'invalidation pour tous les goûts.

Ce qu'il y a de plus drôle, c'est que le maréchal Ovigneur — déjà nommé — et le Desurmont — de la *Vaclette* — qui arrivent les 37e et 39e de la liste, tortureraient le code et la jurisprudence pour y trouver les moyens de s'asseoir, sans nouvelles élections, dans le fauteuil des prétendus invalidés.

Que voulez-vous ? Il y a de par le monde des gens qui ne sont pas fiers et qui se contenteraient d'entrer à la Mairie par la porte basse de l'invalidation du voisin.

Ce sont là petites faiblesses qu'il faut excuser chez les maniaques, tout en se réservant de faire les tribunaux compétents juges des satisfactions à leur accorder.

***

Depuis dimanche, nos adversaires, furieux et désolés, cherchent à venger leur piteuse défaite, en inventant des invalidations fantaisistes dont nous parlons plus haut, et en essayant de salir les élus républicains socialistes par des calomnies ridicules et grotesques.

C'est ainsi qu'ils font courir le bruit que le citoyen César Ghesquière, frère de notre ami H. Ghesquière, conseiller municipal, s'est livré lundi dernier à la mairie, à des actes immoraux devant le concierge et les huissiers.

Inutile de dire qu'il manque à cette histoire, l'apparence même de la vérité.

Ce camarade s'est tenu au contraire, ce jour-là, loin de toutes sortes de manifestations. Nos amis cherchent l'origine de ce canard et préviennent qu'ils sauront en corriger l'auteur.

LA TAXE MILITAIRE

(D'un correspondant)

Paris, 14 mai.

Le Conseil d'Etat, délibérant au contentieux, vient de statuer sur un certain nombre d'affaires de taxe militaire, et des décisions qu'il a rendues on peut dégager les principes suivants, qui seront utiles à connaître.

Quoique la partie proportionnelle de la taxe militaire soit égale, aux termes de la loi de 1889, au montant en principal de la cote personnelle et mobilière, un assujetti non porté au rôle de cette contribution sera néanmoins imposable à la taxe militaire, lorsque le défaut d'inscription au rôle est uniquement motivé par le fait que la cote personnelle et la mobilière se trouveraient acquittées sur les produits de l'octroi.

C'est ainsi qu'à Paris, où la cote personnelle n'est pas inscrite uniquement parce qu'elle se trouve acquittée en totalité sur les produits de l'octroi, le fait qu'il n'être pas porté au rôle de la contribution personnelle n'exempte pas un individu assujetti de payer la partie de la taxe correspondant à la contribution personnelle.

Mais si le défaut d'inscription est imputable à tout autre cause, par exemple à une erreur ou à une omission, l'assujetti ne pourra être astreint à payer la partie correspondante de la taxe militaire. La taxe est le corollaire de la contribution, et si celle-ci n'est pas régulièrement portée au rôle, l'administration ne peut la faire [illegible]

CHEMIN DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de l'Exposition nationale de Rouen et du grand concours de pompes à incendie, un train de plaisir pour Rouen, à prix très réduits, sera organisé le lundi de la Pentecôte, 25 mai 1896, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Douai, Somain, Valenciennes, etc.

L'aller et le retour auront lieu dans la même journée.

Aller, le 25 mai. — Tourcoing, départ, 5 h. 25 matin ; Roubaix, 5 30 ; Croix-Wasquehal, 5 35 ; Lille, 5 56 ; Douai, 6 35 ; Somain, 6 06 ; Valenciennes, 5 32 ; Rouen, arrivée, 10 16.

Retour, le 25 mai. — Rouen départ, 9 30 soir ; Valenciennes, 2 46 matin ; Somain, 2 16 ; Douai, 1 13 ; Lille, 1 35 ; Croix-Wasquehal, 2 17 ; Roubaix, 2 22 ; Tourcoing, arrivée 2 27.

Les prix des places sont les suivants :

Tourcoing, 2e cl., 11 fr. 05 ; 3e cl., 7 fr. 15. — Roubaix, 2e, 11 05 ; 3e, 7 15. — Croix-Wasquehal, 2e, 10 90, 3e 7 05. — Lille, 2e, 10 75 ; 3e, 6 95. — Douai, 2e, 9 75 ; 3e, 6 35 — Somain, 2e, 10 30 ; 3e, 6 65. — Valenciennes, 2e, 10 90 ; 3e, 7 05.

Il sera, en outre, délivré à ce train des billets dits de famille pour 2, 3, 4 et 5 personnes, comportant une réduction supplémentaire de 5, 10, 15 20 et 25 0/0.

Les prochaines Elections législatives

(De notre rédacteur parlementaire.)

Paris 14 mai.

Le *Journal officiel* publie un décret convoquant pour le 7 juin prochain : 1° les électeurs de la 1re circonscription de Bayonne ; 2° de la 1re circonscription de Pau ; 3° de la 1re circonscription du 16e arrondissement de Paris ; 4° de la 1re circonscription du 10e arrondissement de Paris ; 5° de la 2e circonscription du 20e arrondissement de Paris ; 6° de l'arrondissement de Vivas, à l'effet d'élire un député.

Il s'agit de remplacer : 1° M. Laffont, républicain, décédé ; 2° M. Léon Say, républicain, décédé ; 3° M. Barodet, radical-socialiste, élu sénateur ; 4° le citoyen Groussier, socialiste-révolutionnaire, démissionnaire ; 5° le citoyen Dejeante, socialiste-révolutionnaire, démissionnaire ; 6° M. Fougeroi, républicain, élu sénateur.

LE RAPPORT D'URGENCE

(Notre correspondant)

Paris, 14 mai.

Le rapport d'*urgence* que le garde des sceaux avait demandé à M. le procureur général Bérard sur les quatre affaires Souligoux, le Soubeyran, des Chemins de fer du sud, de l'Opium, vient de parvenir au ministère de la justice.

M. Bertand a rédigé ce rapport d'après les renseignements écrits qui lui ont été fournis par MM. Espinas, De Cosnac, Le Poittevin et Jeoffroy, juges d'instruction.

Nous croyons savoir que deux de ces quatre affaires, les affaires Souligoux et de l'Opium se termineront par une ordonnance de non-lieu.

L'affaire des chemins de fer du Sud, elle, aboutira dans quelques mois à des poursuites en cour d'assises, poursuites dans lesquelles aucun parlementaire ne sera impliqué.

Enfin, au cas où M. le baron de Soubeyran serait renvoyé en correctionnelle, c'est devant la 8e chambre, présidée par M. Bénault de l'Isle, qu'il comparaîtrait.

D'autre part, on lit dans la *Libre Parole* :

Nous croyons savoir que des quatre affaires dont s'agit, deux seraient définitivement clôturées : l'affaire de l'Opium et l'affaire Souligoux.

En ce qui concerne l'affaire Soubeyran, une ordonnance de renvoi devant la huitième chambre de police correctionnelle interviendra à brève échéance.

Quant à l'instruction ouverte contre les Chemins de fer du Sud, M. le juge Le Poittevin la poursuit toujours avec une grande activité. Et d'ores et déjà, on peut assurer qu'elle aura son épilogue en cour d'assises.

A CEMPUIS

(De notre correspondant particulier)

Paris, 15 mai.

Depuis la révocation de M. Robin, la direction de l'établissement de Cempuis avait été confiée provisoirement à M. Guillot, sous-directeur.

Le préfet de la Seine vient de recevoir du ministère de l'intérieur l'ordre de nommer définitivement à la direction de Cempuis non pas M. Guillot, mais M. Lalanne, actuellement inspecteur primaire en Seine-et-Oise.

M. Lalanne fit preuve de remarquables qualités pédagogiques, tant au congrès de 1889 où il se signala par ses conceptions hardies, [illegible] de l'école communale de Castelnaudary, qu'il dut quitter à la suite de dissentiments politiques avec l'administration.

Quant à M. Guillot, nous ne croyons pas qu'il reste à son poste ; en tout cas, un siège de commis-principal lui a été offert à l'Hôtel-de-Ville.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

UN NAVIRE INCENDIE

Dunkerque, 14 mai.

Hier soir, à onze heures, un incendie s'est déclaré dans la cale du vapeur anglais *Rosendael* venant de Londres avec un chargement de jute et amarré au quai de la citadelle. Grâce à de prompts secours, l'incendie a été circonscrit. Cette cale contenait environ 300 balles de jute qui sont gravement endommagées.

Ses marchandises étaient assurées en Angleterre.

LE CHOLERA

Marseille, 14 mai.

Les mesures préservatrices relatives à la situation sanitaire à Alexandrie viennent de recevoir leur première application à l'occasion de l'arrivée du steamer *Orénoque*, entré hier dans le bassin de la Joliette, à deux heures.

L'*Orénoque* est resté au Frioul dix heures durant lesquelles on a désinfecté le chargement ; puis, dans le bassin même de la Joliette, on a fait une opération semblable dans toutes les cabines. La libre pratique a été donnée ensuite.

Le steamer avait 244 passagers, dont une centaine d'émigrants syriens, et M. Meriser, consul de France à Alexandrie.

Les Grèves à Beauvois

Deux mille ouvriers en grève. — Leurs revendications. — Refus des patrons. — Arrivée des forces policières — La lutte

Les deux mille ouvriers employés dans les usines de Beauvois appartenant à M. Michau, député, sont en grève depuis mardi. Notre correspondant particulier s'est rendu sur les lieux de la grève, il a fait une enquête minutieuse que nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs. Voici au jour le jour, les phases de cette grève importante.

Mardi. — A l'heure de la rentrée personne n'entre à l'exception des parents des contremaîtres et employés et de quelques aspirants aux places. Ceux-ci sont hués par les 2000 ouvriers qui sont là. On chante des refrains de circonstance, la *Marseillaise*, l'*Internationale*.

On descend alors vers la mairie où une délégation doit être nommée pour avoir une entrevue avec M. Michau.

A 3 heures de l'après-midi une délégation est nommée. Elle se compose de 12 ouvriers parmi lesquels trois conseillers élus sur la liste à M. Michau et deux conseillers de Fontaine-au-Pire. Ils établissent la liste de leurs réclamations.

Pendant toute l'après-midi, les ouvriers se promènent par groupes dans le village, d'autres restent aux abords de la mairie. Tout est toujours très calme. 23 gendarmes de Caudry sont ici.

Deux délégués vont trouver à 6 heures du soir M. Michau pour lui demander s'il consent à venir à la Mairie pour avoir une entrevue avec les délégués.

Il refuse, les deux délégués retournent vers leurs camarades et reviennent au bureau de M. Michau.

Tous les ouvriers sont aux abords du Château attendant anxieusement le résultat de l'entrevue.

Voici les principales réclamations des ouvriers : sur la question du chômage qui dure depuis 4 à 5 mois, les ouvriers demandent que l'on occupe tous les métiers des divers ateliers avant de remettre des commissions à l'étranger.

En réponse, M. Michau dit qu'il sait ce qui se passe dans les ateliers, qu'en effet la situation est très critique. Chaque année il expédie en Amérique des milliers de pièces, cette année les commandes n'ont pas été si nombreuses.

S'il remet des commissions au dehors c'est parce qu'il lui est impossible de les faire faire à Beauvois, parce que les prix qu'il donne au dehors sont très bas et dans ces conditions, pour que les ouvriers de Beauvois ne gagnent pas leur journée, il préfère les faire chômer.

Par suite des mauvaises matières employées on met de nombreux et lourds rabais depuis longtemps. Les ouvriers demandent de meilleures matières et la suppression des rabais.

Renvoi de l'employé Claisse Rémy. Les ouvriers se plaignent parce qu'il va de métier en métier les espionner et faire des racontars au directeur et qu'il leur est très nuisible.

Cette situation durera encore un certain temps ; il ne peut [illegible] sûr que vers la fin de septembre. D'ici là il faut prendre patience.

M. Michau s'étonne de cette réclamation et conteste que l'on mette davantage de rabais. Les délégués répliquent que par suite des mauvaises matières on fait des mauvaises pièces et que depuis longtemps on ne passe plus une seule de celle-ci sans avoir du rabais.

M. Michau ne veut rien entendre.

M. Michau dit qu'il rend trop de *services* à la maison pour le renvoyer, que d'ailleurs, à aucun moment il ne renverra un contre-maître ou un employé qui ne plaira pas aux ouvriers.

C'est donc un refus opposé à toutes les réclamations.

Avant la fin de l'entrevue il prie les délégués d'engager les ouvriers à rentrer le lendemain matin, car, leur dit-il, si demain à 6 heures le travail n'est pas repris, on fermera l'établissement pour 6 semaines. Il dit qu'il retourne à Paris ce soir.

Vers 8 heures, les délégués sortent du château. Ils vont à la mairie, suivis des ouvriers, pour rendre compte de l'entrevue.

A cette fin de non recevoir opposée à leurs réclamations un formidable cri de *Vive la grève* sort de 2,000 poitrines. On crie : **Du pain, du pain pour nos enfants !** On crie aussi : **A bas Crampon !** c'est le nom de l'employé Claisse Rémy.

L'Assemblée consultée décide à l'unanimité la continuation de la grève.

La nouvelle que M. Michau part ce soir produit une fâcheuse impression.

On sort de la mairie, les ouvriers se dirigent vers le château. Ils sont calmes.

Incident grave. — La voiture qui doit conduire M. Michau au train, est attelée dans la petite cour du Château. Pour aller le prendre il faut sortir de cette cour, traverser la rue de l'Eglise, sur une longueur de 10 mètres et entrer dans la grande cour du château.

La foule très compacte attend le départ de M. Michau. A ce moment le cocher sort avec la voiture lancée au trot. Les ouvriers ont de la peine à se garer. Plusieurs tombent bousculés. Les imprécations et les injures pleuvent sur ce cocher brutal, inepte et insolent. Des huées éclatent de toutes parts.

La voiture qui est allée prendre M. Michau sort de nouveau au trot. Une nouvelle bousculade se produit. Des ouvriers essaient de retenir les chevaux afin d'éviter des accidents. Le cocher frappe à tour de bras du fouet sur les ouvriers. M. Michau se lève dans sa voiture, le saisit par les épaules, le fait asseoir en lui criant : « Arrête donc, malheureux. »

La foule est irritée de cette conduite qualifiable, elle est surexcitée, des cris s'élèvent contre M. Michau qui est très pâle. Enfin la voiture est complètement dégagée et part tandis que les cris le poursuivent encore un moment.

La foule se disperse et tout rentre dans le calme. Tout le monde blâme la conduite de M. Michau qui aurait dû attendre et remettre son départ pour Paris. Elle détruit la conduite de son cocher qui aurait pu être la cause d'événements regrettables si ce n'est le bon sens et l'esprit peu belliqueux de la population.

Tout le monde est rentré de bonne heure à neuf heures du soir, trois nouveaux gendarmes arrivent.

Mercredi. — Personne n'est entré à l'atelier mercredi. Chacun reste chez soi.

On n'entre pas. On chante des refrains de circonstance. Les gendarmes sont au milieu de la foule qui est calme.

La machine est arrêtée, le filature, l'encollage, etc., tout est renvoyé.

Les contremaîtres et employés sont aussi renvoyés, ils ne seront pas payés pendant la durée de la grève.

Le bruit court que le juge de paix viendra à 3 heures pour arranger le conflit.

Les ouvriers circulent par petits groupes. Beaucoup rentrent chez eux. La population est toujours très calme.

Chose à noter : on ne sonne plus à la sortie ni à la rentrée des ateliers.

Mercredi vers quatre heures le juge de paix est arrivé. Les ouvriers sont aux abords de la mairie. Un échange de vue sur les réclamations des ouvriers a lieu entre les délégués et le juge de paix. M. Michau sera appelé vendredi en conciliation.

A. GOSSELIN.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE

LOMME, 14 mai.

Mercredi soir, on a découvert dans un des fossés traversant une des prairies qui bordent la route du Marais-de-Lomme, le corps d'un homme.

L'identité du cadavre n'a pu jusqu'ici encore être établie, vu son état de décomposition très avancé.

La gendarmerie d'Haubourdin, prévenue, arriva peu après la découverte et fit transporter le corps à la Morgue de Lomme. Elle a ensuite commencé son enquête.

UN ATTENTAT MYSTÉRIEUX

WEVELGHEM (Belgique), 14 mai.

Les habitants de la petite commune de Wevelghem, située à l'extrême frontière, à proximité de Menin, sont sous le coup d'une vive émotion ; on vient d'attenter à la vie du bourgmestre, dans des conditions graves.

Mardi matin, des ouvriers aperçurent sur une fenêtre donnant accès au cabinet de travail du bourgmestre, un objet brillant qui attira leur attention. Ils constatèrent que c'était une boîte en fer-blanc, haute de dix centimètres environ et entourée de fil de fer.

Un trou avait été pratiqué à l'orifice de cette boîte et une mèche à demi consumée en sortait. C'est avec de grandes précautions que cette bombe fut déposée dans une cuve d'eau.

La mèche était imbibée de pétrole et avait été trempée dans de la poudre de chasse. Le contenu de la boîte, qui pesait un peu plus d'un kilogramme, se composait de gros plombs de chasse, de poudre chloratée, de clous et de mitraille. Il est extraordinaire que cet engin n'ait pas éclaté ; les dégâts eussent été considérables et le bourgmestre eût été victime de cet attentat.

La gendarmerie prévenue de cette découverte a aussitôt ouvert une enquête.

Jusqu'à présent, aucune arrestation n'a été opérée, de graves soupçons pèsent sur un individu qui a disparu depuis vingt-quatre heures et qui en voulait au bourgmestre de Wevelghem au sujet d'un ser-

---

20

LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

DEUXIÈME PARTIE

Nativa

— C'est vrai, seulement, comme notre évasion te forcerait à t'expatrier, il est naturel que tu te montres exigeant. Or, je ne suis pas assez riche pour accueillir et satisfaire tes justes prétentions. Je dois donc, quelque vif que soit mon désir de recouvrer ma liberté, repousser tes offres.

— Mon Dieu, monsieur le baron, répondit le geôlier d'un air contrarié, rien ne prouve que votre évasion me ferait destituer ! Tous les jours des prisonniers se sauvent ?... Enfin, de quelle somme disposez-vous ?...

— J'ai honte de t'avouer cela, mon ami, mais mille livres présenteraient déjà pour moi un énorme sacrifice !...

— Mille livres ! c'est un bien joli denier ! s'écria le geôlier d'un air ravi.

— Ainsi, tu consentirais pour quarante louis, à nous faciliter des moyens d'évasion ?

— Certes, monsieur le baron, savez-vous bien que mille livres, c'est ce que le roi me paie en quatre ans. Oui, mille fois oui, j'accepte ! Et tenez, pour commencer, voici une lime que j'ai apportée avec moi, — car j'étais persuadé que nous finirions par nous entendre : mettez-vous à l'ouvrage dès aujourd'hui sans plus tarder.

Le baron examina la lime ; elle était du meilleur acier.

— A présent je vous quitte, messieurs, continua le geôlier, car si mon absence se prolongeait, elle pourrait être remarquée. Demain nous reprendrons cette conversation, et nous conviendrons des autres détails. Dès que la nuit sera venue, commencez à scier les barreaux ; seulement travaillez avec précaution : il y a justement une sentinelle au-dessous de la fenêtre de votre cachot.

— Que pensez-vous de tout ceci, Louis ? demanda le boucanier à de Morvan, une fois qu'ils furent seuls.

— Je pense, mon cher Legoff, que vous ne vous trompez jamais ! Il est à présent pour moi de toute évidence que ce geôlier joue une comédie ; pour nous que devons-nous faire ?

— Couper d'abord les barreaux de notre cage, dit Legoff. N'y gagnerions-nous que d'avoir un peu plus d'air et de soleil, notre temps ne serait pas perdu.

De Morvan approcha la table de la mansarde, monta sur cette table, et affrant ses épaules à Legoff : — Commencez, baron, lui dit-il.

En deux bonds, le boucanier fut à son poste ; Legoff eut pu, pour l'agilité, jouter avec un tigre.

Le lendemain matin, lorsque le geôlier apporta aux prisonniers leur déjeuner, deux barreaux de fer étaient déjà entamés d'une telle façon, qu'il suffirait d'un quart d'heure et de quelques coups de lime pour les détacher entièrement. La sentinelle n'avait entendu aucun bruit, ou du moins si le bruit était parvenu jusqu'à son oreille, elle n'en avait pas deviné l'origine, car elle n'interrompit et ne troubla nullement de Morvan et Legoff dans leur travail.

— Mon ami, dit le boucanier en s'adressant au geôlier, tu me paraîs être un si brave garçon et un si excellent cœur, que je me ferais un scrupule de te tromper ! Hier, excité par la pensée de reconquérir ma liberté, j'ai indignement abusé de ta confiance ! Je t'ai promis mille livres, n'est-ce pas ? Eh bien, en joignant mes ressources à celles du chevalier, il m'est impossible de réunir plus de vingt louis !

— Vingt louis ! répéta le geôlier.

— Hélas ! pas davantage. Tu vois qu'il n'y a pas moyen de nous arranger ! Nous devons donc renoncer, le chevalier et moi, à tout espoir !

— Naturellement, mon gentilhomme, répéta vivement le geôlier. Votre délicatesse me touche jusqu'aux larmes, et il ne sera pas dit que je vous serai inférieur en générosité comme je vous le suis en naissance. Après tout, ning cents livres représentent encore une somme énorme pour moi.

— Ainsi tu consentirais pour ce prix à nous aider dans notre évasion ?

— Voici ma réponse, dit le geôlier en retirant d'un plat couvert une échelle de corde.

— Oh ! le joli travail ! s'écria Legoff. Quelle corde fine, serrée et solide !...

— Cette échelle est capable de supporter un poids de dix hommes, reprit le geôlier.

Allez ! il n'y a pas de danger qu'elle casse.

Quant à sa longueur, elle est de vingt pieds, c'est-à-dire environ trois à quatre pieds de plus que la distance qui existe entre votre fenêtre et le sol... Avez-vous travaillé un peu cette nuit ?

— Nous avons frotté nos barreaux avec fureur, dit Legoff ; seulement, comme ils sont d'une qualité excellente et que nous avions peur d'éveiller l'attention de la sentinelle, nous n'avons pu en venir à bout. Il est probable que nous terminerons cette nuit notre besogne.

— Du courage, mes gentilshommes. Je me sauve pour éviter de donner prise aux soupçons.

— Eh bien ! Louis, dit Legoff, j'espère que voilà un geôlier au cœur sensible et d'un accommodant caractère. Il semble plus désireux que nous ne le sommes nous-mêmes de nous voir mettre en liberté.

— Le fait est, baron, que tout cela est bien singulier. Vous aviez mille fois raison : cet homme joue un rôle...

— Et nous tend un piège.

— Oui ; mais quel piège ?

— Parbleu ! c'est ce qu'il faudra bien que finissions par savoir. Attendons encore.

— Mais, baron, dit de Morvan, une chose qui m'étonne aussi beaucoup, c'est que l'armateur Cointo, au lieu de perdre un mois à fréter et à mettre un navire à vos ordres, n'ait pas plutôt songé à s'adresser à M. de Pontchartrain pour vous faire mettre en liberté. Lié comme vous paraissez l'être avec le puissant ministre, cette démarche eût suffi pour vous ouvrir les portes du fort Saint-Michel.

— Cointo connaît les hommes, mon cher Louis, et il sait que les puissants répondent presque toujours par l'ingratitude aux services qu'on leur rend. Qui me prouve que de Pontchartrain n'est pas justement l'auteur de mon arrestation ? Qui sait même encore si ma disgrâce ne vient pas de plus haut ? si la foudre tombée sur ma tête n'est pas partie des mains de Jupiter ?... J'ai obligé Louis XIV. Or, qui m'assure que le grand roi, dans un moment de faiblesse, laissant prendre à son amour-propre le dessus sur son orgueil, n'aura pas trouvé trop lourd le souvenir des obligations qu'il me doit ?... Non, croyez-moi, Louis, il faut, pour notre indépendance et notre dignité, que nous ne devions notre liberté à personne, que nous ne la demandions qu'à notre énergie et à notre courage.

Le lendemain, le geôlier vint de meilleure heure que de coutume.

— J'étais inquiet, dit-il à Legoff. La sentinelle n'a-t-elle rien entendu ? Etes-vous enfin parvenus à scier les barreaux ?

— Oui, mon ami, les barreaux sont sciés.

— Alors à quand l'évasion ? reprit le geôlier avec empressement. A ce soir ?

— A jamais, répondit tranquillement Legoff. Confiants dans la justice du roi, nous avons renoncé à toute tentative de fuite.

— C'est impossible, s'écria le geôlier avec un mouvement de colère et de dépit qu'il ne put dissimuler, c'est impossible ! vous savez bien, mes gentilhommes, que l'innocence d'un prisonnier n'a jamais abrégé d'un jour sa captivité. Il y a des gens parfaitement innocents, mieux que cela même, des gens qui n'ont jamais pu parvenir à deviner le motif de leur arrestation et qui sont restés dix ans ici... ne parlez donc plus de la justice du roi... C'est une mauvaise excuse... Je suis certain que c'est une autre idée qui vous a fait changer de résolution !...

— Eh bien ! oui, je l'avoue, mon ami, c'est une autre idée.

— Ah ! vous voyez bien ! Et quelle est cette idée, je vous prie ?

— Elle est fort logique, et c'est à toi que nous la devons.

— A moi ? je ne vous comprends pas.

(A suivre.)